



La municipalité et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont fait installer dans le hall de la mairie une palette de couleurs recommandées sur le village pour les ferronneries, enduits, façades, volets..., référence pour les Meyrarguais souhaitant entreprendre des travaux. En effet, *"la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit en règle générale, faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour être autorisée avant toute exécution"*.

Mathieu Barbier-Bouvet, architecte conseil du CAUE et Cécile Raffier, architecte des bâtiments de France, sont là pour vous conseiller.

Des permanences sont proposées sur rendez-vous au 04 42 57 58 12

[→ Voir le nuancier](#)